

RECHERCHER DANS L'ETAT CIVIL

Origine : greffes des tribunaux, communes

Période : XVIe - XIXe siècle

Nombre : 10 600 notices, 2 750 000 vues numérisées

Modalités d'entrée aux Archives : versement, dépôt

L'état civil constitue la source la plus utilisée pour les recherches généalogiques.

Les registres paroissiaux contiennent les actes de baptêmes, mariages, sépultures tenus par les paroisses ou d'autres institutions religieuses, conservés de 1532 à 1792.

Les registres d'état civil, qui contiennent les actes de naissance, mariages et décès, sont tenus par les communes depuis 1792. Ils sont conservés aux Archives départementales jusqu'à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle.

Les tables décennales des registres d'état civil (actes de naissance, mariages, décès), pour la période 1792-1902, servent d'index alphabétique, par commune et par décennie, pour les recherches dans les registres.

Les registres paroissiaux et d'état civil ont en principe été tenus en deux exemplaires, l'un transmis au greffe du tribunal le plus proche puis versé aux Archives départementales ; l'autre demeuré dans la commune ou, dans certains cas, déposé aux Archives départementales. C'est la collection du greffe qui a été numérisée, parfois complétée par la collection communale.

La collection des registres conservés par les greffes présente certaines lacunes : pour l'arrondissement d'Abbeville, il y a des manques pour la période 1835-1870 ; pour l'arrondissement de Péronne, de nombreux registres ont été détruits dans l'incendie du greffe pendant la première guerre mondiale ; aussi ne sont conservés, pour la période antérieure dans cet arrondissement, que les registres reconstitués après la Grande Guerre (loi du 15 décembre 1923).

Sont également accessibles en ligne un certain nombre de registres de catholicité. Répertoriant les baptêmes, mariages et sépultures après la Révolution, ils peuvent en particulier servir d'utile complément lorsque les registres d'état civil sont lacunaires.

Enfin, sont aussi disponibles en ligne les registres paroissiaux protestants des différentes églises, de l'apparition de la Réforme à la révocation de l'Édit de Nantes. Il convient de noter tout particulièrement le registre de l'église d'Amiens, daté des années 1564-1565 (I 2), l'un des plus anciens de France. Les chercheurs disposent également d'une belle série de registres, presque complète de 1601 à 1685 pour Amiens. Le dernier ensemble de documents regroupe quelques registres paroissiaux postérieurs à l'édit de tolérance de 1787.

Ces registres correspondent à la série I du cadre de classement des Archives.

Étant donné le volume des documents d'état civil, il est possible que des erreurs aient été commises lors de leur reproduction. N'hésitez pas à nous signaler (archives@somme.fr) toute lacune, erreur dans l'ordre des pages, mauvaise lisibilité, etc. que vous pourriez constater. Vous nous aiderez ainsi à améliorer encore la qualité de l'outil qui vous est proposé.

De nombreuses autres sources d'intérêt généalogique sont consultables sur place aux Archives départementales de la Somme.

Vous pouvez trouver quelques conseils sur le site à l'adresse suivante :

<http://www.somme.fr/100-pratique/archives-departementales/informations-pratiques/vous-aider-dans-vos-recherches/faire-sa-genealogie.html>

RECHERCHER DANS L'ETAT CIVIL

Le fascicule *Guide des sources de l'histoire des familles aux Archives de la Somme*, disponible gratuitement sur simple demande, peut vous aider dans votre recherche.

Des inventaires détaillés peuvent également être consultés sur le site <http://www.somme.fr>, rubrique "Archives et généalogie".

[Retour au portail documentaire Mémoires de la Somme](#)